PLAN STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE POLITIQUE LINGUISTIQUE

2001-2004

COMMISSION DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE
COMMISSION DE TOPONYMIE
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE
OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE
SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Québec
Secrétariat
à la politique linguistique

PLAN STRATÉGIQUE EN MATIÈRE DE POLITIQUE LINGUISTIQUE POUR 2001•2004

DE LA COMMISSION DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE,
DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE,
DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE,
DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET
DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Internet : www.spl.gouv.qc.ca

Le contenu de cette brochure a été préparé par
le Secrétariat à la politique linguistique.

Conception graphique : Méchant Boris et Klaxon

Dépôt légal : 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
© Gouvernement du Québec, 2001
ISBN 2-550-37518-1

La ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre responsable de l'Autoroute de l'information et
ministre responsable de la Charte de la langue française

Québec, le 30 mars 2001

Monsieur Jacques Brassard
Leader parlementaire
Assemblée nationale
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39B
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

En tant que ministre responsable de la Charte de la langue française, j'ai le plaisir de déposer le Plan stratégique en matière de politique linguistique pour 2001-2004 du Secrétariat à la politique linguistique, de l'Office de la langue française, de la Commission de toponymie, de la Commission de protection de la langue française et du Conseil de la langue française, ces divers organismes relevant de ma responsabilité.

Je souscris aux orientations énoncées dans ce plan stratégique qui témoigne avec justesse des principes qui doivent guider l'intervention des organismes responsables de la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise afin de promouvoir le français comme langue officielle et langue commune du Québec.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

DIANE LEMIEUX

Québec, le 26 mars 2001

Madame Diane Lemieux
Ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre responsable de l'Autoroute de l'information et
ministre responsable de la Charte de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre officiellement pour dépôt à l'Assemblée nationale, le Plan stratégique 2001-2004 élaboré par les divers organismes responsables de la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et qui sont sous votre responsabilité.

Ce plan stratégique énonce les principales orientations que les organismes linguistiques favoriseront dans leurs actions. Ces orientations sont les suivantes : cohérence des interventions gouvernementales et diffusion de la politique linguistique, francisation des milieux de travail, respect de la Charte de la langue française, qualité du français et instrumentation terminologique, officialisation des noms de lieux et suivi de l'évolution de la situation linguistique.

Le plan stratégique a été élaboré par le Secrétariat à la politique linguistique, de concert avec l'Office de la langue française, la Commission de protection de la langue française, la Commission de toponymie et le Conseil de la langue française

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Guy DUMAS
Sous-ministre associé
responsable de l'application
de la politique linguistique

Table des matières

1 La mission 9

2 Le contexte et les enjeux 11

2.1 Le contexte externe 11

2.2 Le contexte interne 16

2.3 L'analyse des capacités organisationnelles 16

2.4 Les enjeux 17

3 Les orientations stratégiques, les axes d'intervention, les objectifs et les indicateurs 19

3.1 Les grandes orientations stratégiques des organismes de la charte 19

3.2 Office de la langue française 20

3.3 Commission de toponymie 28

3.4 Commission de protection de la langue française 30

3.5 Conseil de la langue française 32

3.6 Secrétariat à la politique linguistique 38

1 LA MISSION

L'élément central de la politique linguistique du Québec est la *Charte de la langue française* adoptée en 1977. Cette loi, que complètent ses règlements d'application et la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, fait du français la langue officielle de l'État québécois. Elle vise à renforcer la position du français comme langue commune dans divers domaines de la vie publique en faisant en sorte qu'il soit notamment la langue normale et habituelle de l'Administration, des ordres professionnels, du travail, de l'enseignement ainsi que du commerce et des affaires au Québec. En somme, la politique linguistique du Québec a pour but de promouvoir l'usage et la qualité du français langue officielle et langue commune du Québec qui est au cœur de l'identité québécoise ainsi que l'énonce la Proposition de politique linguistique qui, depuis 1996, a guidé l'action du gouvernement du Québec.

Afin d'assister la ministre responsable de la *Charte de la langue française* dans l'exercice de ses fonctions, un Secrétariat à la politique linguistique a été établi en 1988. Il a principalement pour mandat de coordonner l'application ainsi que la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, de superviser les modifications législatives ou autres qui y sont apportées et d'assurer la cohérence des interventions gouvernementales en matière linguistique ainsi que celles des quatre organismes établis par la *Charte de la langue française*. En premier lieu, l'Office de la langue française a pour mission de définir et de conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et terminologique et de veiller à ce que le français soit la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires, dans l'Administration et les entreprises. Rattachée administrativement à l'Office de la langue française, la Commission de toponymie a essentiellement pour mission d'officialiser et de diffuser les noms de lieux. Pour sa part, le Conseil de la langue française a pour tâche de conseiller la ministre sur la politique linguistique et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la *Charte de la langue française* ainsi que de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec. Enfin, la Commission de protection de la langue française est chargée d'assurer le respect de la *Charte de la langue française*. Elle peut, à la suite de plaintes ou de sa propre initiative, effectuer des inspections et des enquêtes.

La politique linguistique concerne l'ensemble des Québécoises et Québécois de tout âge et de toute origine. Certains volets de la politique linguistique visent plus particulièrement certains secteurs. Ainsi, le mandat de l'Office s'accomplit auprès de l'ensemble de la population du Québec, quoique plus spécifiquement auprès des consommateurs de biens et de services, des travailleurs, des dirigeants d'entreprises et des ministères et organismes de l'Administration, des ordres professionnels et des candidats qui aspirent à en devenir membres. Pour sa part, la Commission de toponymie exerce son mandat auprès de l'administration publique ainsi que des personnes et des acteurs sociaux intéressés aux noms de lieux comme point de repère ou comme élément de patrimoine culturel. Quant à elle, la Commission de protection de la langue française donne suite aux plaintes que lui adressent les citoyens. L'action du Conseil de la langue française s'exerce d'abord auprès de la ministre responsable de la *Charte de la langue française*. S'y ajoute un rôle d'information du public sur les questions relatives à la situation de la langue française au Québec. Enfin, le Secrétariat à la politique linguistique dessert le gouvernement, ses ministères et organismes et répond aux demandes de la ministre responsable de la *Charte de la langue française*.

2 LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

2.1 LE CONTEXTE EXTERNE

La situation démolinguistique et l'immigration

Depuis 1951, la fraction représentée par le Québec dans la population canadienne n'a cessé de diminuer, passant de 28,95 % en 1951 à 24,2 % en 1998. De même, depuis 1951, le nombre de francophones au sein de la population canadienne a diminué de façon constante, si bien que les francophones, qui représentaient 29 % de la population canadienne en 1951, ne comptent plus, suivant le recensement de 1996, que pour 23,5 % de la population du Canada.

Cette baisse ininterrompue est, selon Statistique Canada, attribuable à deux facteurs : en premier lieu, et surtout, au nombre important d'immigrants de langue maternelle autre que le français et, en second lieu, à la baisse de la fécondité au sein de la population francophone, depuis le milieu des années 60.

La proportion de personnes parlant français à la maison au Canada a également diminué, passant de 25,7 % en 1971 à 22,6 % en 1996, suivant les données du dernier recensement. L'indice de continuité linguistique de la population francophone au Canada, soit le rapport entre le nombre de personnes qui utilisent le français à la maison et le nombre de personnes qui ont le français comme langue maternelle, a également diminué dans toutes les provinces, sauf au Québec et au Nouveau-Brunswick, entre 1971 et 1996. En effet, on observe chez les francophones des autres provinces un taux d'anglicisation croissant à mesure que l'on s'éloigne du Québec pour atteindre, par exemple, un taux d'environ 70 % dans les provinces de l'Ouest.

Sans le Québec, les francophones (langue maternelle), qui représentaient 6,6 % de la population canadienne en 1961, ne représentent plus, en 1996, que 4,5 % de la population canadienne, soit environ 970 000 personnes, dont plus des trois quarts (76 %) vivent au Nouveau-Brunswick et en Ontario même si, dans ces deux provinces, la proportion de francophones a diminué au cours des cinq dernières années.

En 1996, 86 % des francophones du Canada vivaient au Québec. Ils représentaient 81,5 % de la population du Québec comparativement à 82 % en 1991. Pour leur part, les allophones (personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais) formaient 9,7 % de la population québécoise. De 1991 à 1996, leur nombre a augmenté de 14 % au Québec pour atteindre 682 000 personnes. Ils surpassent maintenant le nombre d'anglophones, qui comptent pour 8,8 % de la population québécoise, soit environ 622 000 personnes.

La décroissance de la population du Québec et celle de la population francophone (langue maternelle) apparaissent comme des phénomènes prévisibles à plus ou moins brève échéance. En effet, depuis quarante ans, la population de langue maternelle française du Québec a vu baisser son indice de fécondité sous le seuil du renouvellement des générations (le taux, qui était de 4,2 % entre 1956 et 1961, est passé à 1,6 % en 1990 pour s'y stabiliser). Cette tendance démographique lourde fait en sorte que la population de langue maternelle française évolue vers un déclin prévisible d'ici un quart de siècle.

Les plus récentes données démographiques de 1998 confirment que le déclin démographique de la population du Québec s'amorcera encore plus rapidement que ce qui était prévu. Dans une étude démographique récente faite pour le gouvernement canadien, L. Marmen et J. Corbeil déclaraient qu'« il est difficile d'imaginer un scénario raisonnable qui pourrait renverser la tendance à la baisse du poids des francophones dans l'ensemble du pays [...] ».

Malgré l'effet positif des dispositions de la *Charte de la langue française* relatives à la fréquentation scolaire auprès des allophones en âge de fréquenter l'école, il importe de ne pas oublier le portrait plus global de la situation de cette population qui révélait qu'en 1996, encore près de 40 % des allophones ayant fait un transfert linguistique l'avaient fait vers le français, alors que 60 % l'avaient fait vers l'anglais. Toutefois, chez les nouveaux immigrants, arrivés depuis 1970, les transferts, quand ils se font, s'effectuent dans une proportion d'environ 70 % vers le français.

Cette situation démontre que même au Québec l'anglais fait directement concurrence au français auprès des allophones. Alors que dans les autres provinces, les allophones adoptent naturellement la langue de la population d'accueil (l'anglais), au Québec la situation est un peu plus complexe. D'une part, le taux de rétention de la langue maternelle chez les allophones est le plus élevé au Canada et d'autre part, les transferts linguistiques des allophones, lorsqu'ils se produisent, se font encore majoritairement au profit de l'anglais.

De plus, en matière de langue de travail et d'intégration linguistique des immigrants, d'importants progrès restent à faire, puisque l'usage du français dans le secteur du travail demeure le plus faible par rapport aux autres domaines d'intervention de la Charte. En effet, chez les travailleurs de la région métropolitaine de Montréal, selon les plus récentes données disponibles, en 1997, 24 % des anglophones et 44 % des allophones utilisaient principalement le français au travail. Quant à la langue utilisée pour les activités de communication dans les commerces, les services, les établissements de santé et de services sociaux, avec les différents organismes publics, ainsi que dans les relations avec un membre d'une association professionnelle, 23 % des anglophones et 54 % des allophones utilisaient principalement le français en 1997 dans la région métropolitaine de Montréal.

À la lumière de ces différents éléments, on comprendra que la *Charte de la langue française* et la Politique linguistique gouvernementale gardent toute leur pertinence.

Le passage à l'économie du savoir et son impact sur le français au Québec

Les forces dominantes du marché linguistique au Canada et en Amérique du Nord favorisent l'anglais. À cela, s'ajoutent la mondialisation des économies ainsi que l'introduction massive des technologies de l'information et des communications, qui concourent elles aussi à l'usage généralisé de l'anglais.

En effet, l'ouverture des marchés et la mondialisation des activités amènent les entreprises commerciales et industrielles établies au Québec à faire affaire régulièrement avec l'étranger et à accroître sensiblement l'exigence et l'usage d'une autre langue que le français. Dans ce contexte, les effets bénéfiques produits par la *Charte de la langue française* depuis plus de vingt ans demeurent des acquis fragiles. Cette situation exige une vigilance constante, notamment pour faire en sorte que le droit de travailler en français au Québec puisse véritablement s'incarner. Et ce, d'autant plus que, 24 ans après l'adoption de la *Charte de la langue française*, il est encore difficile de circonscrire les seuils optimaux de francisation, de gérer l'usage des langues dans les entreprises et les institutions et de promouvoir l'introduction des nouvelles technologies en fonction des besoins d'une société majoritairement francophone. En somme, il reste beaucoup à faire pour développer des partenariats solides et continus avec les milieux du travail afin de soutenir l'objectif de francisation.

La mondialisation et la promotion d'un français de qualité

La société québécoise devient de plus en plus pluraliste, notamment dans la région métropolitaine de Montréal.

Il importe donc que les Québécoises et les Québécois de toutes origines adoptent un français de qualité qui traduit l'identité du peuple québécois et qui sait nommer ses réalités; une langue apte à établir des échanges efficaces et fructueux entre les citoyens mais aussi avec nos différents partenaires ayant le français en partage.

Le développement des technologies de l'information et l'expansion que prend l'anglais dans les communications internationales exercent des pressions qui obligent nombre d'États à s'interroger sur la place que leur propre langue occupe et occupera dans le monde comme sur leur propre territoire. L'ouverture des frontières, associée au développement des liens interétatiques, laisse parfois croire que nous assistons à un processus d'homogénéisation des langues, où le recours systématique à l'anglais comme langue de communication internationale deviendrait presque obligatoire. Dans cette optique, le renforcement de la solidarité entre francophones ainsi que l'analyse commune de questions qui les touchent tous à divers degrés sont essentiels pour assurer la vitalité du français sur les plans national et international. Par ailleurs, le processus d'intégration économique de l'Europe et des Amériques constitue un défi important pour la promotion de l'usage de la langue française et exige d'entreprendre des actions collectives en ce sens avec les partenaires de la Francophonie. Il y a donc lieu de renforcer nos liens et notre coopération avec des institutions similaires aux nôtres de certains pays francophones, mais également avec d'autres communautés linguistiques qui s'inscrivent dans une démarche comparable.

La promotion du multilinguisme des grandes organisations supranationales, notamment dans le cadre de l'établissement d'une zone de libre-échange des Amériques, jointe à celle de l'apprentissage individuel des langues, est considérée par la plupart des pays partenaires comme un des moyens, peut-être le plus prometteur, d'éviter une uniformisation des cultures résultant de la prédominance d'une langue sur les autres.

De plus, l'impact de la mondialisation et de l'économie du savoir se fait sentir sur le marché linguistique, notamment sur celui de la terminologie, qui est intimement associé à la traduction, à la rédaction technique et à la localisation, et prend une importance considérable. Les services linguistiques de toute nature sont désormais offerts sur le Web et la concurrence entre les outils de référence et entre les services aux traducteurs et rédacteurs est très forte. Cette mondialisation oblige le Québec et plus particulièrement l'Office de la langue française à offrir des produits et services de plus en plus performants et adaptés aux besoins des usagers.

Les produits terminologiques, tel *Le grand dictionnaire terminologique* sont désormais diversifiés et ils sont utilisés de plus en plus, par des systèmes experts, des banques de connaissances, des systèmes de gestion textuelle et documentaire, etc. Ces derniers sont les nouveaux canaux de la diffusion de la terminologie qui viennent bouleverser les schèmes traditionnels de la diffusion culturelle. De plus, l'association de la dimension linguistique à celle par exemple de la localisation favorise le concept de diversité linguistique, ce qui constitue une circonstance opportune importante pour l'action en matière de diffusion et d'implantation de la terminologie française.

Les contestations judiciaires de la *Charte de la langue française*

Plusieurs dispositions de la *Charte de la langue française* relatives notamment à l'affichage public et à la publicité commerciale ainsi qu'à la fréquentation de l'école anglaise font l'objet de contestations devant les tribunaux. Ces dispositions sont essentielles pour assurer la sauvegarde de la langue française et l'identité du peuple québécois majoritairement francophone dans un contexte canadien et nord-américain dominé par la langue anglaise et la culture anglo-américaine. Plus d'une cinquantaine de dossiers sont présentement pendants devant divers tribunaux (TAQ, Cour du Québec, Cour supérieure et Cour d'appel). Ce débat judiciaire risque de se prolonger dans les années à venir.

Les besoins toponymiques croissants

L'augmentation des besoins toponymiques en raison du développement du Nord du Québec et la nécessité d'inventorier et de traiter environ 50 000 noms en usage, dont plusieurs milliers de noms autochtones, ont une incidence quantitative importante sur l'officialisation des noms de lieux. S'ajoutent à cela des facteurs à caractère social, c'est-à-dire un intérêt croissant pour les désignations commémoratives, pour l'origine et la signification des noms de lieux et la possibilité de voir disparaître des noms patrimoniaux pluriséculaires à la suite du regroupement des municipalités. Enfin, les travaux de la Division francophone du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, auquel le Québec est étroitement associé, et l'offre de plus en plus grande de services toponymiques sur les inforoutes ont une influence significative sur les opérations de la Commission de toponymie.

La tenue des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

En juin 2000, le gouvernement du Québec a mis sur pied une Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Cette Commission doit produire et remettre à la ministre responsable de la *Charte de la langue française*, au plus tard le 31 mai 2001, un rapport bilan faisant état des tendances, des priorités et des consensus qui se dégagent, de même que des recommandations visant à assurer l'usage, le rayonnement et la qualité de la langue française au Québec. Pour ce faire, la Commission est appelée à préciser et analyser les plus importants facteurs qui influencent la situation et l'avenir de la langue française au Québec en fonction de l'évolution des principaux indicateurs, en particulier celui du taux de transferts linguistiques, et à partir de consultations publiques à travers le Québec. Elle doit aussi procéder à l'examen d'une refonte globale de la *Charte de la langue française* comprenant notamment les hypothèses d'une révision des dispositions relatives à l'affichage public, à la langue du travail, à la langue de l'Administration et à l'extension de l'application du chapitre sur la langue d'enseignement à l'enseignement collégial. En somme, les travaux de la Commission permettront de dégager des perspectives et des priorités d'action pour l'avenir de la langue française au Québec.

2.2
LE CONTEXTE INTERNE

La dynamique interne des organismes d'application de la *Charte de la langue française* présente un caractère particulier en raison des facteurs suivants : la grande spécialisation du personnel professionnel et sa mobilité réduite à l'intérieur de l'appareil gouvernemental; le vieillissement et l'attrition des effectifs au cours de la dernière décennie et le peu de relève. À ces facteurs s'ajoute la nécessité de mettre à jour et de renouveler l'infrastructure informatique nécessaire au maintien des banques de données informatiques à caractère linguistique dans chacun des organismes. De plus, les divers organismes de la *Charte de la langue française* ont à répondre à des demandes croissantes des intervenants gouvernementaux et du public dans le cadre de leurs activités (consultations linguistiques, terminologiques et toponymiques; consultations sur l'application et la mise en œuvre de la politique linguistique, et ce, tant au Québec qu'à l'étranger).

2.3
L'ANALYSE DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES

Les budgets alloués aux organismes linguistiques servent pour une large part à couvrir la masse salariale requise pour assurer le traitement des effectifs autorisés. En effet, sur l'enveloppe de 22,5 M$ du programme *Charte de la langue française* pour l'année 2000-2001, 63 % vont à la rémunération et 34 % au fonctionnement; seulement 3,6 % sont affectés aux dépenses de transfert.

Le maintien des activités effectuées présentement par les organismes requiert déjà l'essentiel des ressources disponibles, d'autant plus que les travaux des États généraux ont aussi un impact sur leur utilisation (prêt de services, soutien professionnel).

C'est donc dire que le plan stratégique en matière linguistique n'énonce pas de nouvelles actions d'envergure. Les ressources humaines et financières continueront par conséquent d'être affectées au maintien des activités essentielles dévolues par la *Charte de la langue française* à chacun de ces organismes.

2.4
LES ENJEUX

L'usage de la langue française comme langue commune de l'ensemble des Québécoises et des Québécois dans tous les secteurs de la vie publique (travail, éducation, commerce et affaires, communications, inforoute) demeure l'enjeu central de la politique linguistique québécoise que sont appelés à mettre en œuvre au premier chef le Secrétariat à la politique linguistique, l'Office de la langue française, la Commission de toponymie, le Conseil de la langue française et la Commission de protection de la langue française. À ce titre, ils font face aux défis suivants :

Coordination de l'application de la politique linguistique

- assurer une cohérence plus grande de l'action gouvernementale dans le dossier linguistique;
- développer des stratégies d'intervention pour faire mieux connaître la politique linguistique québécoise et ainsi en améliorer la perception tant au Québec qu'à l'étranger;
- faire jouer à l'Administration, y compris aux réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi qu'au réseau des affaires municipales, un rôle exemplaire et moteur en matière d'emploi et de qualité du français;
- appuyer le développement en français d'outils informatisés de traitement de l'information et en accroître l'utilisation, notamment dans l'Administration qui doit s'acquitter pleinement de son devoir d'exemplarité;
- assurer le rayonnement du Québec sur la scène internationale, notamment au sein de la Francophonie et d'organisations internationales, en appuyant la promotion du multilinguisme afin de favoriser le renforcement du français comme langue présente et utile dans les secteurs stratégiques.

Francisation des milieux de travail et intégration des immigrants

- redynamiser la francisation au sein des différents milieux de travail, y compris dans les petites entreprises, en apportant une attention particulière aux travailleurs non francophones;
- poursuivre l'étude de l'évolution de la situation linguistique au Québec, notamment en ce qui concerne les milieux de travail, l'intégration des immigrants et la maîtrise du français parlé et écrit.

Instrumentation terminologique et qualité du français

- contribuer au développement et à la modernisation du français en tablant sur la double occasion que représentent le multilinguisme et l'essor des nouvelles technologies pour élaborer et diffuser des terminologies adaptées socialement et culturellement aux besoins des usagers, et ainsi, renforcer la position du français parmi les grandes langues de communication;
- expliciter et valoriser la norme linguistique du français à promouvoir au Québec en la situant par rapport à celle des autres variétés de français, afin de faciliter l'aménagement du corpus de la langue et d'assurer une plus grande maîtrise du français parlé et écrit au Québec;
- produire et diffuser des outils linguistiques et terminologiques en tenant compte des besoins observés et exprimés principalement dans les milieux de travail tout en attachant une importance particulière aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Respect de la *Charte de la langue française*

- veiller au respect de la Charte de la langue française en favorisant, dans toute la mesure du possible, des approches incitatrices et promotionnelles de manière à réduire le recours aux tribunaux;
- veiller à la protection du consommateur pour que celui-ci ait accès à des produits et services en français et intervenir auprès des commerçants, des distributeurs et des fabricants pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations à cet égard;
- collaborer à la défense des dispositions de la Charte de la langue française qui font l'objet de contestations devant les tribunaux.

Officialisation toponymique

- accroître la proportion de toponymes officiels de langue française, notamment à partir d'inventaires de noms de lieux en usage;
- mettre en place un programme de préservation et de valorisation des différents patrimoines toponymiques du Québec;
- utiliser de façon optimale les ressources offertes par les inforoutes pour assurer la formation à la gestion de la toponymie.

3 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, LES AXES D'INTERVENTION, LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS

3.1 LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DES ORGANISMES DE LA CHARTE

- Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur.

- Assurer la francisation et le maintien de l'usage du français dans les entreprises et l'Administration en mettant l'accent sur la disponibilité des technologies de l'information en français et sur leur utilisation dans les milieux de travail et de la formation professionnelle et technique.

- Assurer la présence du français au Québec dans l'affichage, dans la présentation des produits de consommation et dans les services.

- Assurer, par la conduite de diverses études et analyses, le suivi de l'évolution de la situation linguistique québécoise, plus particulièrement en ce qui a trait au domaine du travail et à la participation des immigrants à la vie collective en français.

- Contribuer au développement du français et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie ainsi que l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail.

- Assurer l'officialisation des noms de lieux du Québec, leur utilisation et, enfin, leur conservation à titre d'éléments du patrimoine national.

3.2
OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Assurer la francisation et le maintien de l'usage du français dans les entreprises et l'Administration en mettant l'accent sur la disponibilité des technologies de l'information en français et sur leur utilisation dans les milieux de travail et de la formation professionnelle et technique.

OBJECTIFS DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

1. Augmenter annuellement de 5 % le nombre d'entreprises qui ont généralisé l'utilisation du français à tous les niveaux.

2. Régulariser la situation des entreprises dont le programme de francisation est en cours depuis plus de dix ans en normalisant, sur une base annuelle, le déroulement du processus de francisation de 35 % des entreprises de cette catégorie.

3. Faire progresser la francisation des organismes de l'Administration qui ne sont pas certifiés en délivrant un certificat de conformité ou en faisant approuver le programme de francisation dans le cas de 20 % de ces organismes annuellement.

4. Amener les directions, les professeurs et les élèves des milieux de formation professionnelle et technique à utiliser les outils informatiques qui existent en français.

AXE D'INTERVENTION DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Suivi du processus de francisation dans les entreprises et l'Administration.

INDICATEURS

1. Pourcentage d'entreprises qui obtiennent un certificat de francisation de l'Office.

2. Pourcentage des entreprises dont la situation a été régularisée.

3. Pourcentage d'organismes de l'Administration à qui l'Office a délivré un certificat ou dont il a approuvé un programme.

4. Pourcentage de logiciels en français utilisés dans les milieux de formation professionnelle et technique.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer au développement et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie et l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail.

OBJECTIFS DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

5 Enrichir le *Grand dictionnaire terminologique* de 5000 fiches nouvelles ou mises à jour par année en fonction des besoins exprimés par les usagers et des besoins prévus dans les T.I.

6 Maintenir et augmenter le niveau de satisfaction des usagers du *Grand dictionnaire terminologique* en ce qui concerne la pertinence et la qualité du contenu.

7 Répondre aux questions terminologiques des usagers québécois du *Grand dictionnaire terminologique* dans Internet selon l'offre de service d'« @ssisterme ».

8 Répondre de façon satisfaisante à environ 10 000 questions linguistiques et terminologiques selon l'offre de service des consultations téléphoniques tarifées.

Axe d'intervention de l'Office de la langue française

Donner libre accès dans le réseau Internet au *Grand dictionnaire terminologique* et à des outils linguistiques élaborés en fonction des besoins des Québécois, prioritairement ceux du monde du travail et de la formation professionnelle et technique.

Indicateurs

5 Nombre de nouvelles fiches ou de mises à jour produites annuellement.

6
- Taux de réponses positives ou négatives par année.
- Pourcentage d'utilisateurs satisfaits de la pertinence et de la qualité du contenu.

7
- Nombre de questions traitées.
- Pourcentage des questions traitées par rapport aux questions prévues.

8
- Nombre de questions traitées.
- Pourcentage d'usagers satisfaits en fonction de l'offre de service (2001 à 2004).

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Assurer la présence du français au Québec dans l'affichage, dans la présentation des produits de consommation et dans les services.

OBJECTIFS DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

9 Intervenir auprès des fabricants et des distributeurs pour que les produits offerts au Québec respectent les droits des consommateurs francophones.

AXE D'INTERVENTION DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Développer une approche systémique et intervenir de façon plus énergique auprès des grands acheteurs, des distributeurs et des fabricants, de façon à ce que les consommateurs soient informés et servis en français.

INDICATEURS

9 Degré de conformité aux exigences de la Charte des jeux et jouets électroniques, des produits informatiques et des appareils électroménagers.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Assurer, par la conduite de diverses études et analyses, le suivi et l'évolution de la situation linguistique québécoise, plus particulièrement en ce qui a trait au domaine du travail et à la participation des immigrants à la vie collective en français.

OBJECTIFS DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

10 Évaluer l'utilisation du français au sein des entreprises québécoises, notamment en ce qui a trait à la disponibilité et à l'utilisation des technologies de l'information en français.

11 Analyser les compétences linguistiques exigées à l'embauche, à la mutation et à la promotion du personnel dans les entreprises de la région montréalaise.

AXE D'INTERVENTION DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Réaliser diverses études permettant d'observer l'évolution de la situation linguistique pour être en mesure d'adopter ou de recommander les actions appropriées.

INDICATEURS

10

- État de la disponibilité des applications informatiques en français.
- Degré d'utilisation du français par les travailleurs.

11

Pourcentage des postes pour lesquels les entreprises montréalaises exigent la connaissance du français.

3.3
COMMISSION DE TOPONYMIE

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Assurer l'officialisation des noms de lieux du Québec, leur utilisation et, enfin, leur conservation à titre d'éléments du patrimoine national.

OBJECTIFS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

1. Compléter d'ici à la fin de l'année administrative 2003-2004 le traitement des noms de voies de communication municipales, soit 8000 odonymes. Ce nombre ne comprend pas les voies que les municipalités ouvriront durant cette période ni les cas de réexamen qui vont résulter de l'apparition de plusieurs noms identiques dans la foulée des regroupements de municipalités.

2. Effectuer le traitement des noms des ouvrages (barrages, digues, etc.) et l'officialisation de leurs noms les plus importants, soit 1200 noms au minimum, d'ici à trois ans.

3. Assurer, en ce qui a trait à la préservation et à la mise en valeur des noms patrimoniaux menacés, la préservation d'au moins 50 % des noms de municipalités qui disparaîtront au cours des regroupements municipaux, par leur attribution à des lieux innommés ou dont il est opportun de remplacer le nom.

4. Contribuer à l'amélioration des relations avec les communautés autochtones, et cries en particulier, en publiant un répertoire sectoriel consacré à la toponymie crie.

5. • Traduire en anglais et en espagnol l'information du site Web de la Commission de toponymie.
   • Présenter 30 000 nouvelles rubriques sur l'origine ou la signification de noms de lieux.

AXE D'INTERVENTION DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

Mettre la priorité, au cours de la période 2001-2004, sur l'officialisation des noms de voies de communication et de barrages, sur la promotion de la toponymie autochtone et l'enrichissement du site Web de la Commission de toponymie.

INDICATEURS

1. Nombre d'odonymes officialisés.

2. Nombre de noms d'ouvrage de retenue officialisés.

3. Pourcentage du nombre d'anciens noms de municipalités maintenus dans la nomenclature géographique officielle.

4. Publication d'un répertoire sectoriel consacré à la toponymie crie d'ici septembre 2003.

5. • Réalisation de la présentation en anglais et en espagnol du mandat de la Commission de toponymie et du mode d'emploi du moteur de recherche TOPOS sur le Web d'ici avril 2002.
   • Nombre de nouvelles rubriques sur l'origine ou la signification de noms de lieux.

3.4
COMMISSION DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Assurer la présence du français au Québec dans l'affichage, dans la présentation des produits de consommation et dans les services.

OBJECTIFS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

1. Faire en sorte que la politique linguistique gouvernementale soit respectée dans l'Administration et amener les villes, les commissions scolaires, les services de santé et les services sociaux à une meilleure connaissance de la *Charte de la langue française*.

2. Informer et encourager une entreprise faisant l'objet d'une plainte à franciser l'ensemble de ses produits et s'assurer que ses documents publicitaires, ses factures et ses contrats d'adhésion soient en français.

3. Accentuer l'information auprès des entreprises de sorte que les plaintes individuelles diminuent à l'endroit des petites entreprises.

4. Amener de plus en plus de gens à consulter le site Web de la Commission de protection de la langue française et le mettre à jour de façon régulière.

AXE D'INTERVENTION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Axer les interventions au cours de la période 2001-2004, auprès de l'Administration, des entreprises et plus particulièrement des petites entreprises.

INDICATEURS

1

- Maintien d'un pourcentage de correction autour de 90 %.
- Traitement de plus de 60 % des dossiers dans un délai n'excédant pas 6 mois.
- Fréquence de la mise à jour du site Web et les statistiques de fréquentation.
- Comptabilisation des plaintes visant chaque entreprise de façon à traiter les dossiers de façon sectorielle plutôt qu'à la pièce.
- Mesure du délai de correction ainsi que du taux de correction par motif de plainte.

3.5
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Assurer, par la conduite de diverses études et analyses, le suivi de l'évolution de la situation linguistique québécoise, plus particulièrement en ce qui a trait au domaine du travail et à la participation des immigrants à la vie collective en français.

OBJECTIFS DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

1. Analyser l'impact des communications externes des entreprises sur ce que veut dire travailler en français dans une économie ouverte en entreprenant une étude exploratoire sur la mise en place de « passerelles linguistiques » dans les entreprises pour mieux connaître les stratégies que les entreprises utilisent pour leurs communications externes. Cette étude permettra de voir si la communication multilingue repose sur les employés (recrutement et formation linguistique), une unité administrative, la haute direction, ou encore l'ensemble des professionnels.

2. Analyser le rôle du français dans une société de l'information marquée par l'augmentation dramatique de l'importance de l'information et du savoir, par la mondialisation accélérée de l'économie ainsi que par le développement de la langue et de ses outils de traitement informatisés.

3. Dans le domaine de l'intégration linguistique des immigrants, évaluer notamment l'impact de la loi à l'égard des « enfants de la loi 101 » d'un point de vue démolinguistique et sociolinguistique en étudiant le comportement linguistique des enfants d'immigrants scolarisés en français en vertu de la loi 101.

Axe d'intervention du Conseil de la langue française

Le Conseil entend développer davantage les dossiers de recherche sur la langue du travail, l'intégration linguistique des immigrants et la place du français dans une société de l'information.

Indicateurs

1
2
3

- Nombre de publications, d'études, d'analyses et d'avis.
- Diffusion des publications.
- Nombre de publications diffusées sur le Web, fréquence de la mise à jour du site Web et statistiques de fréquentation.
- Participation à des comités scientifiques et à des projets de coopération.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer au développement du français et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie ainsi que l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail.

OBJECTIFS DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

4 Mener une étude sur la qualité du français dans le domaine des médias écrits et électroniques, ainsi que dans un corpus de courriels.

5 Compléter une étude sur la qualité du français dans les sites Web du gouvernement qui porte sur les textes décrivant la mission ou l'historique du ministère ainsi que sur les communiqués de presse de dix ministères ou organismes.

6 Compléter une étude sur la qualité du français oral des étudiants qui se destinent à l'enseignement.

Axe d'intervention du Conseil de la langue française

La maîtrise du français dans le cadre d'une société de l'information est devenue une préoccupation majeure. À la suite de son avis sur la qualité de la langue, le Conseil entend poursuivre ses travaux dans ce domaine.

Indicateurs

4
5
6

- Nombre de publications, d'études, d'analyses et d'avis.
- Diffusion des publications.
- Nombre de publications diffusées sur le Web, fréquence de la mise à jour du site Web et statistiques de fréquentation.
- Participation à des comités scientifiques et à des projets de coopération.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur.

OBJECTIFS DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

7 Maintenir des liens avec des organismes d'Amérique du Nord et d'Europe qui, comme le Conseil, se penchent sur des questions d'aménagement linguistique relatives au statut et à la qualité de la langue française, et participer activement aux séminaires et aux réunions en lien avec les autres conseils de la francophonie du Nord ainsi qu'avec l'Agence internationale de la Francophonie.

8 Suivre l'évolution des dossiers à caractère linguistique au Canada et entretenir des rapports avec des ministères ou des organismes gouvernementaux qui sont attentifs à la francophonie canadienne.

9 Contribuer à la réflexion sur le processus d'intégration des Amériques (Zone de libre-échange des Amériques) et appuyer les initiatives et les actions pour assurer la place du français dans le cadre de l'intégration des Amériques.

10 Participer à la coopération avec des organismes d'autres aires linguistiques afin de promouvoir la diversité culturelle et linguistique.

11 Remettre annuellement les prix et les décorations du Conseil à des personnalités du Québec, du Canada, des Amériques ou d'ailleurs dans le monde.

AXE D'INTERVENTION DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Conseil entend participer au renforcement de l'usage du français au Québec, dans l'espace francophone ainsi qu'à la promotion de la diversité linguistique et culturelle au plan international.

INDICATEURS

7 8 9 10

- Participation à des colloques, à des séminaires et à des consultations publiques et le nombre de communications prononcées ou de publications s'y rapportant.
- Participation à des comités scientifiques et à des projets de coopération.

11

- Ordre des francophones d'Amérique;
- Prix du 3 juillet 1608;
- Prix Jules-Fournier;
- Prix Raymond-Charrette.

3.6
SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur.

OBJECTIFS DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

1 Maintenir le rôle de coordination et de conseil du Secrétariat auprès de la ministre responsable de la *Charte de la langue française* et préparer des documents d'orientation et de réflexion en vue de prises de position gouvernementale ou de réforme législative dans le domaine linguistique et en assurer le suivi.

2 Faire connaître la politique linguistique au Québec ainsi qu'à l'extérieur du Québec et soutenir les projets favorisant l'atteinte de ces objectifs. Pour ce faire, produire, mettre à jour et diffuser différentes publications (papier et électronique); développer de nouvelles rubriques sur le site Web du Secrétariat à la politique linguistique et établir d'autres liens Internet avec des organismes linguistiques; et soutenir la réalisation de projets externes reliés à la politique linguistique, notamment en ce qui a trait à la formation linguistique des immigrants adultes.

Axe d'intervention du Secrétariat à la politique linguistique

Soutien à la ministre responsable de la Charte de la langue française et promotion de la politique linguistique québécoise.

Indicateurs

1

- Réalisation des mandats confiés par la ministre.
- Participation à des groupes de travail et à des comités interministériels.
- Nombre de demandes traitées.
- Nombre d'analyses et de documents produits.
- Travaux à la suite des États généraux.

2

- Nombre de publications produites et diffusées.
- Statistiques de fréquentation du site Web et nombre de rubriques mises à jour et ajoutées.
- Réponse aux demandes de renseignement des bureaux du Québec à l'étranger.
- Participation à des rencontres de formation pour le personnel des délégations du Québec à l'étranger.
- Participation à des rencontres avec les visiteurs étrangers afin de les sensibiliser à la politique linguistique québécoise.
- Contribution sous forme de soutien financier ou de soutien professionnel à des activités de promotion du français et de formation linguistique.
- Participation à des séminaires et colloques et nombre de communications prononcées.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur.

OBJECTIFS DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

3 Établir une veille sur les politiques linguistiques dans le monde afin d'accroître la capacité de vision d'ensemble du Secrétariat à la politique.

4 Mettre en place, de concert avec les organismes de la langue et le ministère des Relations internationales, des axes d'actions concertées pour la coopération internationale dans le domaine linguistique et évaluer les projets soumis à cet effet.

AXE D'INTERVENTION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Soutien à la ministre responsable de la Charte de la langue française et promotion de la politique linguistique québécoise.

INDICATEURS

3

État de situation sur la mise en place d'une structure de veille stratégique au Secrétariat.

4

- Tenue de discussions pour l'élaboration d'un cadre de référence et définition d'axes de coopération dans le domaine linguistique.
- Évaluation des projets soumis dans le cadre de la coopération.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Contribuer au développement du français et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition de usagers la terminologie ainsi que l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail.

OBJECTIFS DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

5 Faire connaître le réseau de corpus lexicaux québécois auprès des clientèles-cibles et soutenir le développement et la mise à jour, en partenariat avec les universités concernées, des onze fonds québécois de données linguistiques et textuelles. Les corpus québécois contribuent activement à l'objectif central de la politique linguistique gouvernementale, c'est-à-dire l'emploi et l'amélioration de la qualité du français, en permettant l'élaboration d'instruments de référence adaptés aux besoins spécifiques des usagers québécois.

AXE D'INTERVENTION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Poursuivre l'implication du Secrétariat dans la mise en valeur des corpus lexicaux québécois.

INDICATEURS

5

- Statistiques de fréquentation du site Web du Secrétariat à la politique linguistique.
- Mise à jour annuelle des corpus et ajout d'un corpus à tous les trois ans.
- Nombre de sites Web externes offrant un hyperlien vers notre site.

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie Litho Chic,
en mai 2001.

enseign
échanger
travailler
article
parler
apprendre